

## **PROJET DE REVALORISATION DU SITE DES ANCIENS GARAGES DU M.T.Q.**

### **Compte rendu de la rencontre préparatoire avec le promoteur**

**Le 1<sup>er</sup> mai 2012, de 13h00 à 14h30 à l'OCPM**

#### **Participants :**

##### **Commission :**

- Jean Paré, président
- Luba Serge, commissaire

##### **Promoteur :**

- Marco Musto, président de Constructions Musto
- Sylvain Gariepy, président de Provencher Roy + Urbanisme
- Pierre Guillot-Hurtubise, associé principal chez Octane stratégies communications
- Sebastian Campanella, architecte, président, Campanella & Associés

##### **OCPM :**

- Olivier Légaré, analyste de la commission

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

Le président de la commission, M. Jean Paré, souhaite la bienvenue aux participants et invite le représentant du promoteur à présenter les gens qui l'accompagnent. Le président présente son équipe : Mme Luba Serge, commissaire, et M. Olivier Légaré, analyste. L'ordre du jour est ensuite distribué.

#### **2. Le cadre de la consultation publique**

##### **o Mandat de l'OCPM**

M. Paré explique que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et, par conséquent, impartial, et dont le mandat est d'assurer la tenue de consultations publiques sur des projets ou des questions soumises à l'Office par le conseil de la Ville ou le comité exécutif.

##### **o Mandat de la Commission**

Le mandat de la commission est de tenir la consultation publique selon les règles établies et d'en faire rapport aux élus, à qui il appartiendra de prendre des décisions. Le rapport de la commission est rendu public.

### **3. Généralités sur la consultation publique**

#### **○ L'objet de la consultation**

L'objet de la consultation est le « Règlement autorisant la construction, la démolition et l'occupation de plusieurs immeubles résidentiels multifamiliaux sur le lot 3 353 616 du cadastre du Québec » et le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la modification des caractéristiques de densité applicables au secteur 01-T5 et la création d'un nouveau parc dans ce secteur.

#### **○ Les deux phases : 1- Information et 2- Avis des citoyens**

Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges de manière ordonnée. La première phase consiste à présenter toute l'information disponible à propos de l'objet de la consultation publique et à recevoir à ce sujet les questions des citoyens. La deuxième phase est consacrée à l'audition des opinions.

#### **○ Calendrier, horaire et lieu**

La séance d'information aura lieu au sous-sol de l'église Saint-André-Apôtre le 8 mai à 19h. L'audition des mémoires aura lieu au même endroit le 29 mai à 19h. Au besoin, des séances supplémentaires pourraient avoir lieu.

### **4. Attentes de l'OCPM à l'endroit des représentants du promoteur**

#### **○ Désignation d'un porte-parole**

Deux représentants du promoteur participeront aux séances d'information. M. Pierre Guillot-Hurtubise fera la présentation du projet de règlement et M. Sylvain Gariépy répondra aux questions ou les redirigera, le cas échéant, aux personnes-ressources désignées.

#### **○ Présence aux séances publiques**

En plus des deux représentants mentionnés plus haut, le promoteur a invité M. Sebastian Campanella, architecte et président de Campanella & Associés, Mme Geneviève Lefebvre, ingénieure pour CIMA+ et Suzie Turcotte, du GRT Bâtir son quartier. M. Marco Musto, président de Construction Musto et M. Giuseppe Panzera, président de CIOT seront également présents.

### **5. Le support logistique et la documentation**

Toute communication entre le promoteur et la commission sera assurée par M. Olivier Légaré. Toute documentation additionnelle jugée pertinente devra lui être remise ou à M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'OCPM.

### **6. Varia**

Rien n'a été ajouté à la rubrique Varia.